

CONTRAT DE CESSIION ET D'ACQUISITION DE PARTS SOCIALES

Entre :

Monsieur Michel le Bras, né le 16 juillet 1953 à Clermont-Ferrand (63), de nationalité française, demeurant 2 rue du Mas du Pont à la Cadière (30170), marié sous le régime de la séparation,

(désigné ci-après le "**Cédant**"),

Et :

Monsieur Isaac Slama, né le 7 décembre 1943 à Tunis (Tunisie), de nationalité française, demeurant 71, boulevard Richard Lenoir à Paris (75011), divorcé,

(désigné ci-après le "**Cessionnaire** »),

(désignés ci-après séparément une "**Partie**" et ensemble les "**Parties**"),

En présence de :

la société 30 PARIS SAUFFROY, SARL au capital de 34 434,02 euros, ayant son siège sis 5, rue de l'Asile Popincourt à Paris (75011), immatriculée sous le numéro 383 937 240 RCS Paris, représentée par son gérant, Monsieur Isaac Slama,

(ci-après, la « **Société** »)

PREAMBULE :

Les Parties sont associées au capital de la Société selon les proportions suivantes :

Isaac Slama	62
SARL Hotel de la Porte de Vincennes	1298
SARL Bar Hôtel de la Bastille	429
SARL Beauséjour	430
Michel le Bras	40
Total	2259

Le Cédant a convenu de céder au Cessionnaire quarante (40) parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société (ci-après, les « **Parts Sociales Cédées** »).

15

MB

En conséquence, les parties ont conclu le présent contrat (le « Contrat »).

ARTICLE 1 - CESSION DES PARTS SOCIALES

Par les présentes, le Cédant cède quarante Parts Sociales de la Société au Cessionnaire.

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales Cédées.

ARTICLE 2 - PRIX

Le prix d'achat des Parts Sociales Cédées est consenti et accepté moyennant le prix global et forfaitaire de 609,60 euros correspondant à la valeur nominale de ces parts.

ARTICLE 3 - PAIEMENT

Le prix est payé à la date des présentes.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET

La cession des Parts Sociales Cédées prendra effet à la date de signature du présent acte.

Le Cessionnaire sera propriétaire des Parts Sociales Cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour. Il aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur lesdites parts après cette date.

ARTICLE 5 - DECLARATIONS GENERALES

Les Parts Sociales Cédées sont libres de tout privilège, servitude, droit de rétention, nantissement ou droit quelconque de tiers. Elles ne font l'objet d'aucun pacte d'associé ou pacte de préférence.

Le Cédant et le Cessionnaire déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'il a la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure collective dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- qu'il a la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

ARTICLE 6 - OPPOSABILITE

La société reconnaît qu'elle a eu connaissance de la cession des Parts Sociales Cédées du fait de sa participation au présent acte, et en conséquence dispense les Parties de la signification prévue à l'article L 221-14 du Code de commerce.

15

MB

Un original des statuts de la Société mis à jour de cette cession et un original du procès-verbal modifiant les statuts seront déposés au greffe du tribunal de commerce auprès duquel la Société est immatriculée.

ARTICLE 7 - FRAIS - FISCALITE

Les droits d'enregistrement liés à la présente cession seront à la charge du Cessionnaire.

Les Parties confirment que la Société n'est pas à prépondérance immobilière.

ARTICLE 10 - DIVERS

Toute difficulté d'interprétation ou d'exécution du présent contrat sera définitivement tranchée par le tribunal de commerce de Paris.

Fait à Paris

Le 30 mai 2024

en quatre originaux (dont un pour l'enregistrement).

Monsieur Isaac Slama



Monsieur Michel le Bras



Pour la Société, le Gérant
Monsieur Isaac Slama



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 18/06/2024 Dossier 2024 00018443, référence 7544P61 2024 A 03362
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros


Agent des Finances Publiques